

COMMISSION *Mixte franco-belge*

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES 2 REUNIONS TECHNIQUES de février 2019 entre les cadastres Belge et Français

Elles ont été convoquées suite à la réunion mixte de Bruxelles le 21 juin 2018.

Elles font suite aux 2 réunions techniques similaires qui ont été tenues à Lille le 04/10/2018 et à Charleville-Mézières le 05/10/2018

Objet: Création d'une «ligne frontière technique» partagée

Ces réunions sont organisées en vue de préparer la prochaine commission du GT mixte prévue le 10 octobre 2019

Ordre du jour :

- 1) Rappel de contexte
- 2) Suivi des travaux planifiés lors des réunions précédentes
- 3) Analyse des cas recensés en vue de la définition d'un tracé commun
- 4) Proposition de validation par le GT mixte

Nom	Date	Version
Pierre Vergez,		Relecture
Jean-Marc Frécourt,		Redaction
Alain Bertrand,		Relecture
Jeanne Becker,		Relecture
Arnauld Vaillier,		Relecture

Les réunions ont lieu à Bruxelles dans le bâtiment du SPF Finances FINTO Bd du Jardin Botanique 50 1000 Bruxelles.

Sont présents à la réunion du 11 février 2019:

Nom	Service	Adresse mail	Téléphone
VERGEZ Pierre	Institut national de l'information géographique et forestière	pierre.vergez@ign.fr	+33 143958447
VAILLIER Arnaud	Direction générale des finances publiques	arnaud.vaillier@dgfip.finances.gouv.fr	+33 324566026
MATHEY	?	?	?
BERTRAND Alain	Service Public Fédéral Finances – Documentation Patrimoniale, Antenne Mesurages et Photogrammétrie Bruxelles (C.M.P.)	alain.bertrand@minfin.fed.be	+32 25772198
FRECOURT Jean-Marc	Service Public Fédéral Finances – Documentation Patrimoniale, Centre Mesurages et Photogrammétrie (C.M.P.)	jeanmarc.frecourt@minfin.fed.be	+32 25762683

Sont présents à la réunion du 12 février 2019:

Nom	Service	Adresse mail	Téléphone
VERGEZ Pierre	Institut national de l'information géographique et forestière	pierre.vergez@ign.fr	+33 143958447
BECKER Jeanne	Section Topographique Départementale, Centre des impôts fonciers de Lille 1	jeanne.becker@dgfip.finances.gouv. fr	+33035908565
ALLIOUX Matthieu	Section Topographique Départementale, Centre des impôts fonciers de Lille 1	matthieu.allioux@dgfip.finance s.gouv.fr	
BACHELART James	Section Topographique Départementale, Centre des impôts fonciers de Lille 1	james.bachelart@dgfip.finances .gouv.fr	
BERTRAND Alain	Service Public Fédéral Finances – Documentation Patrimoniale, Antenne Mesurages et	alain.bertrand@minfin.fed.b e	+32 25772198

	Photogrammétrie Bruxelles (C.M.P.)		
FRECOURT Jean-Marc	Service Public Fédéral Finances – Documentation Patrimoniale, Centre Mesurages et Photogrammétrie (C.M.P.)	jeanmarc.frecourt@minfin.fe d.be	+32 25762683

Le procès-verbal est commun aux 2 réunions.

Un fichier Excel avec le détail des cas analysés complète le présent rapport: «Tableau de suivi des modifications version provisoire 20190719.xlsx «

1. Introduction

Monsieur Vergez rappelle le contexte de la réunion initiée dans le cadre d'un GT mixte Franco-Belge chargé de s'accorder sur un tracé commun de la frontière.

Se référer aux rapports des réunions précédentes.

- Groupe de travail mixte: PV de la réunion 21 juin 2018
- Groupe de travail technique: PV de la réunion du 4 octobre 2018

Points forts:

- Lors de la précédente réunion technique, les cadastres des deux pays ont présenté les divers documents et données disponibles.
- Les tracés des limites frontières «cadastre» ont été comparés entre elles et également avec la version commune IGN Franco-Belge.
- Les diverses incohérences ont été inventoriées dans un fichier «tableur.xls».
- Cet inventaire a servi de fil conducteur à la présente réunion, chaque partie ayant analysé préalablement à la réunion les différents cas.
- Les cadastres se sont accordés sur la nécessité de respecter les droits de propriété et le parcellaire qui en découle.

2. Enrichissement des données du tracé belge

Le cadastre belge informe les participants que des actions sont en cours pour exploiter toutes les données de terrain récoltées dans le cadre du projet Euroboundaries. Des travaux de reconnaissance et de mesurage des points matérialisés (bornes, coin bâtiments, chemins, ruisseau...,) tout au la frontière ont été programmés à partir de 2006 dans le cadre du projet Euroboundaries. Le mot d'ordre était de suivre sur le terrain le

tracé de la frontière sur base du Traité de Courtrai et de relever dans la mesure du possible toutes les données pertinentes. La quasi-totalité de la frontière a été parcourue à l'exception de la région de Givet.

Notre documentation ne compte pas moins de 39476 points mesurés dont 1078 bornes frontières principales, 239 bornes frontières secondaires, 150 bornes municipales.

L'exploitation de ces données était prévue concomitamment à l'amélioration du plan parcellaire cadastral des communes frontalières, planifiée jusqu'en 2024. Ces données n'étaient pas intégrées dans la première version de tracé commun réalisé en 2014 par IGN France et IGN Belgique, ce qui explique des différences importantes entre le tracé IGN France-Belge et le tracé actuel du cadastre belge. A noter également que le tracé de 2014 fournit par la Belgique ne tenait pas compte des plans cadastraux français. (analyse unilatérale)

Dans le cadre d'une délimitation commune initiée par le GT mixte, l'exploitation de ces données s'avère indispensable. Une rapide analyse démontre l'intérêt de ces données dans les zones d'incohérences, les données mesurées levant très souvent toute ambiguïté sur les limites.

Le GT s'accorde pour privilégier les coordonnées terrains comme référence de la limite commune lorsque ces coordonnées existent.

Sur base de cet accord, le tracé de la frontière pourrait être validé par secteur plus ou moins important; caractérisé par l'existence de données mesurées.

Le tracé des secteurs mesurés serait adapté et soumis à la validation par le GT mixte.

Les secteurs non mesurés conserveraient leur tracé actuel. Pour ces secteurs, un planning commun sera établi selon des priorités encore à définir.

Le cadastre belge met tout en œuvre pour intégrer un maximum de données terrain dans le tracé proposé à la validation de la prochaine réunion du GT Mixte prévue le 10 octobre.

3. PV contradictoire

La confection de PV contradictoires avec description de la limite, coordonnées des points matérialisés et des points d'inflexion en référence au Traité de Courtrai est évoquée.

Un travail similaire est en cours avec l'Allemagne et le Luxembourg et des exemples sont présentés. Il s'agit d'un descriptif détaillé et documenté:

- à petite échelle
- avec le parcellaire des 2 pays en fond de plan
- avec mention de la matérialisation des limites (bornes , axe ruisseau ..)
- avec photos des bornes existantes
- qui fait référence aux articles du traité de frontière
- qui est contradictoire par l'accord des administrations des 2 pays
- qui constitue un document de base en cas de contestation / incohérence

Ce document serait incontestablement utile pour formaliser la limite définie par les groupes techniques et assurer la concordance entre les plans cadastraux des 2 pays.

En cas de contestation /litige, le document servirait de référence. Au besoin, il pourrait être adapté moyennant l'accord des 2 parties, si nécessaire via une commission ad hoc.

La confection de tels documents demande des moyens humains importants dont ne disposent pas nos administrations actuellement. Sa réalisation est reportée à un ordre du jour ultérieur.

4 . Analyse des incohérences

Lors de la réunion:

- 58 cas préalablement identifiés ont été analysés et discutés
- 23 cas supplémentaires ont été identifiés et ajoutés
- 43 cas ont été résolus et validés

Le résultat des analyses est repris au «*Tableau de suivi des modifications version provisoire 20190719.xlsx* « joint au présent rapport.

Pour les cas encore en discussion, les parties s'engagent à communiquer la documentation disponible.

A l'issue de la réunion, le cadastre belge proposera un nouveau tracé:

- Pour les cas validés, sur base du tracé commun défini en réunion
- Pour les cas encore en suspens, sur base des données disponibles et d'une logique cohérente par rapport aux cas discutés
- Pour les autres portions sur base de l'existence et la pertinence des données mesurées

5 Conclusions et décisions

Décisions:

- 1. Les cadastres se sont accordés sur la nécessité de respecter les droits de propriété et le parcellaire qui en découle.
- 2. Le GT s'accorde pour privilégier les coordonnées terrains comme référence de la limite commune lorsque ces coordonnées existent.
- 3. Le cadastre belge prépare un nouveau tracé à soumettre à la validation par le GT mixte. Le tracé est le résultat de l'analyse commune des cas techniques et de l'existence de données mesurées.
- 4. Ce tracé sera préalablement validé par le GT technique IGN / cadastre belge / cadastre français.

Points encore à discuter:

- •Quid de la concordance des plans cadastraux des deux pays?
 - o Pour les zones validées, les parcellaires concordent
 - o Pour les zones non validées, on accepte une ligne commune INSPIRE provisoire mais les parcellaires peuvent diverger?
- Documentation du tracé: PV ou autre?
- Règles de correction et d'amélioration du tracé commun?
- Planning d'amélioration commun pour faire concorder les parcellaires?
- Création d'une commission adhoc pour les cas complexe comme la double cadastration à Heuvelland?

•...?

Bruxelles, le 22/07/2019

JM Frécourt